



Info-Sol

Mars 2024

Congés fériés
CPE FERMÉ

Vendredi Saint le 29 mars 2024
Lundi de Pâques le 1^{er} avril 2024
Bon congé à tous!



Activités au CPE

Mois de la nutrition : Je cuisine ma collation 1 fois par semaine durant le mois de mars



Jeudi le 7 mars AM : Salade de fruits
Mardi le 12 mars PM : Brochette de légumes
Vendredi le 22 mars : AM : Sushis de bananes
Mercredi le 27 mars PM : Tortillas aux légumes



Matinée Liberté sur le thème de l'alimentation

Jeudi le 21 mars activité très spéciale! La matinée liberté c'est un moment où les enfants (2^e étage seulement) ont la possibilité de circuler librement et d'aller dans le local de leur choix! Les portes sont ouvertes !
Chaque éducatrice présente ce matin-là, offre une activité **ouverte** aux enfants qui passeront dans son local



Repas Cabane à sucre

Jeudi le 21 mars sera servi un repas cabane à sucre pour tout le monde !
Cathy préparera une omelette, du jambon, des pommes de terre et une salade de carottes et de choux, suivis d'une délicieuse collation à l'érable en après-midi.



Horaire des ateliers musicaux et de Zumba

Vous êtes invités à consulter le calendrier du mois de mars pour connaître les journées d'activités pour votre enfant.





Info-Sol

Mars 2024

Visites de nos collaborateurs spécialistes

Ergothérapie

Visite au CPE de notre ergothérapeute Véronique Pepin, le mardi 19 mars.

Orthophonie

Visite au CPE de notre orthophoniste Audrey Simard, le mercredi 13 mars et le mardi 26 mars.

Infos courantes et rappels

Groupes 2024-2025

Je suis actuellement à planifier les prochaines inscriptions pour la rentrée du mois d'août 2024. N'oubliez pas de m'aviser rapidement **par courriel** si vous avez choisi de ne pas renouveler l'inscription de votre enfant au CPE.

Un petit message aux mamans enceintes ou avec un jeune bébé du CPE : il est important de me dire rapidement si vous souhaitez une place pour la rentrée du 26 août 2024 ou pour celle du mois d'août 2025.

Sécurité stationnement

Afin d'éviter un accident, nous vous rappelons que vous avez la responsabilité de surveiller votre enfant lorsque vous êtes dans le stationnement du CPE.

Photographe au CPE

Ferland Photo sera au CPE le 8 et 9 avril prochain afin de prendre en photo votre enfant. Les détails de ses deux journées vous sera communiqué dans l'Info Sol du mois d'avril. <https://ferlandphoto.com/>

Vacances

Emilie Chatelain sera en vacances pour la semaine de relâche du 4 au 8 mars. Isabelle sera présente au CPE.

Absence du CPE

Nous sollicitons votre collaboration : lorsque vous prévoyez l'absence de votre enfant pour une ou pour plusieurs journées, veuillez s'il vous plaît nous aviser rapidement. En contexte de pénurie d'éducatrice, il est plus facile pour nous d'organiser les groupes (absence d'une éducatrice, tempête de neige, verglas,





Info-Sol

Mars 2024

etc.) La réalité du manque d'éducatrice dans le réseau des services de garde éducatif à la petite enfance touche tous les CPE, y compris le nôtre.

S'il vous plaît, vous pouvez nous prévenir en empruntant l'un des 3 moyens suivants :

- Directement dans l'application AMISGEST à partir de votre téléphone intelligent ou de votre ordinateur;
- Par courriel à direction@cpesol.ca
- Laissez un message sur la boîte vocale du CPE (514) 331-9994 poste 100

Vêtements de saison hivernale et printanière

Même si le printemps nous envoie des signes de son arrivée prochaine, les températures du mois de mars sont souvent froides et imprévisibles. Pour que les sorties de votre enfant avec son groupe restent agréables et éviter les risques d'engelure, merci de vous assurer que votre enfant **possède tous les vêtements nécessaires pour participer confortablement aux sorties quotidiennes en plein air.**



Aussi, n'oubliez pas de **vérifier régulièrement les vêtements de rechange laissés à la disposition de votre enfant dans son casier.** Assurez-vous qu'ils soient secs et adaptés à la température extérieure.

Frais de garde pour le mois de mars

Pour le mois de mars une somme de 182,00 \$ par enfant sera prélevée le jeudi 28 mars. Cette période couvre la facturation du 4 mars au 29 mars 2024

En cas de comportements d'incivilités

Le CPE Sol considère le respect mutuel, la collaboration, la politesse, la courtoisie et le savoir-vivre comme des valeurs importantes qui favorisent le maintien d'un milieu de garde sain, propice au développement et respectueux.

Afin d'offrir un environnement exempt de toutes formes d'incivilités, le CPE Sol ne pourra tolérer de propos menaçants, des comportements agressifs, de sarcasmes, ou d'impolitesse envers l'ensemble des enfants ainsi que du personnel.

Le CPE Sol résiliera automatiquement l'entente de services de garde si un parent, à l'égard de son personnel (salariées et gestionnaires), à l'égard d'enfants du CPE





Info-Sol

Mars 2024

ou à l'égard d'un autre parent utilisateur, commettait un acte de violence physique ou verbale.

Il pourrait en être de même si un parent nuit au bon fonctionnement du CPE, à sa réputation, à celles de ses employées (salariées et gestionnaires) ou de ses dirigeants (conseil d'administration).

Dans le cas d'attitudes inappropriées ou inacceptables d'un parent au CPE Sol, une rencontre sera faite avec la direction. Un changement significatif sera attendu dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, la situation sera portée au conseil d'administration.

Dans un cas sérieux, l'accès permanent d'un parent au Centre de la petite enfance Sol peut lui être refusé.

Démarche à suivre afin d'éviter l'expulsion pour comportements d'incivilités d'adultes inacceptables

- ❖ Maintenir obligatoirement une attitude adaptée à un milieu de vie où sont reçus de jeunes enfants
 - Utiliser un langage adéquat (non abusif et non excessif);
 - Ne pas crier;
 - Ne pas poser des gestes brusques;
 - Ne pas commettre de délit contre la propriété du CPE ou délit contre la propriété de toute personne gravitant autour du CPE;
 - Ne pas mettre en danger la santé et/ ou la sécurité de toute personne se trouvant sur les lieux du CPE ou lors de sortie comme accompagnateur, soit par action ou omission, par négligence ou de façon volontaire ou non

Réf : Règles de régie interne incluant les politiques d'expulsion set d'enregistrement des plaintes du CPE Sol

www.cpesolinc.com

Nous vous souhaitons un agréable mois de Mars!

Emilie, Isabelle et toute l'équipe du CPE Sol

